

# COUP DE POUCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## *Appel à projets Développement Durable 2024*

### **Contexte et objectifs de l'appel à projets**

Engagée de longue date en faveur du développement durable, la Ville d'Échirolles porte une feuille de route ambitieuse visant à accélérer la transition écologique et adapter la ville au changement climatique : le Plan d'actions Climat-Air-Énergie, adopté en mai 2020 par les élu-es municipaux et actualisé en avril 2024. Cette ambition et la qualité de l'action de la Ville ont été récompensées en 2020 par le label « Territoire engagé Climat-Air-Énergie – 5 étoiles » (ex « Cit'ergie Gold »), plus haut niveau de reconnaissance de ce label national.

Parce que la transition écologique est l'affaire de tous, la Ville d'Échirolles entend soutenir l'émergence de projets citoyens et associatifs, en cohérence et en complémentarité avec l'action publique. Elle a donc dédié un objectif de son Plan Climat-Air-Énergie à la mobilisation et à l'implication des habitantes et associations du territoire.

Le présent appel à projets s'inscrit dans ce cadre et vise à dynamiser l'investissement citoyen dans le portage de projets en faveur de la transition écologique. Lancé en 2017, il a déjà permis de soutenir 13 projets, portant notamment sur la sensibilisation des jeunes publics à l'environnement, l'installation de nichoirs ou de récupérateurs d'eau de pluie, ou encore des actions de nettoyage et de réduction des déchets.

Avec cette nouvelle édition de l'appel à projets, la Ville d'Échirolles réaffirme son soutien aux initiatives citoyennes et associatives, qui favorisent les changements de comportement, améliorent le bien-être au cœur des quartiers, renforcent le lien social et contribuent pleinement à l'invention d'une ville plus durable.

### **Qui peut répondre à l'appel à projets ?**

L'appel à projets est ouvert aux **associations et collectifs d'associations portant un projet sur le territoire échirollois**.

### **Quelles sont les thématiques prioritaires ?**

L'appel à projets vise à soutenir les initiatives associatives contribuant aux objectifs de transition écologique.

Pour son édition 2024, il ciblera en priorité les projets relevant des thématiques listées ci-après :

- **Développement de l'agriculture urbaine** : *création et équipements d'espaces de jardinage collectifs (bacs potagers, serres, outillage, semences, dispositifs de récupération des eaux de pluie...), actions de sensibilisation et de formation au jardinage écologique...*

- **Végétalisation de la ville** : végétalisation des espaces privés collectifs (arbres, semences, outillage...)...
- **Préservation et découverte de la biodiversité** : création d'aménagements favorables aux espèces sauvages dans des espaces collectifs (plantation de haies, mares, nichoirs, hôtels à insectes...), actions de sensibilisation à la biodiversité...
- **Développement des mobilités douces et alternatives** : ateliers collectifs de réparation de vélo, actions de sensibilisation sur les mobilités, achat de vélos destinés à un usage associatif...
- **Réemploi et valorisation des déchets** : ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets, matériel pour la réalisation d'actions de ramassage de déchets, ateliers de réparation d'objets du quotidien...

Sous réserve de fonds disponibles, les projets contribuant à la transition écologique via d'autres thématiques pourront être examinés et bénéficier de l'appel à projets.

### Quels sont les critères de sélection des projets ?

Pour bénéficier d'une subvention, **les projets devront impérativement être mis en œuvre sur le territoire échirollois.**

Les projets devront présenter un intérêt collectif et seront examinés au regard de cinq critères :

- 1) la **contribution aux objectifs de transition écologique** portés par la Ville d'Échirolles ;
- 2) l'**implication des habitant-es**, dans une logique d'éco-citoyenneté ;
- 3) la **dimension pédagogique** et l'**impact sur les changements de comportement** ;
- 4) la **sobriété du projet** et l'attention à l'**économie de ressources**,
- 5) l'**esprit de coopération et d'entraide** autour de la mise en œuvre du projet, entre habitant-es ou avec d'autres acteurs du territoire.

Les projets présentant un **caractère innovant** ou étant **reproductibles** seront valorisés.

Les projets devront également être compatibles avec les projets en cours ou programmés par la Ville ou la Métropole sur le site d'implantation ciblé.

### Quel est le montant des subventions ?

Une enveloppe financière de 6 000,00 € est dédiée au soutien des projets citoyens durables dans le budget 2024 de la Ville d'Échirolles (dont 3 000,00 € pour les dépenses d'investissement – équipements durables, végétaux pérennes, signalétique... ; et 3 000,00 € pour les dépenses de fonctionnement – animations, petit matériel... ). La Ville se réserve le droit de ventiler cette somme entre plusieurs partenaires, selon la recevabilité des projets soumis.

La Ville ne prendra pas en charge l'intégralité du budget des projets et se réserve le droit d'adapter son taux d'intervention en fonction du budget annuel de l'appel à projets, du nombre de projets reçus et de leur qualité au regard des critères listés plus haut. Ce taux d'intervention ne pourra pas excéder 80 % du coût total du projet.



### **Comment candidater ?**

Les porteurs de projet doivent compléter un **dossier de candidature** comprenant des informations techniques sur le projet et fournir des renseignements et pièces administratives. Ce dossier est disponible sur le site de la Ville d'Échirolles ou est à retirer auprès de la Direction Ville Durable / Secteur Transition Écologique et Adaptation ([environnement@echirolles.fr](mailto:environnement@echirolles.fr)).

**La date limite de dépôt des dossiers est le 17 juin 2024.**

**Remise des dossiers par e-mail : [environnement@echirolles.fr](mailto:environnement@echirolles.fr)**

Un dépôt à l'accueil de la Mairie ou un envoi par courrier est possible à l'adresse suivante :

**Direction Ville Durable  
Secteur Transition Écologique et Adaptation**

Direction Ville Durable  
1 place des Cinq Fontaines  
BP 248  
38433 Échirolles Cedex

Pour toute demande de renseignement concernant l'appel à projets, le Secteur Transition Écologique et Adaptation est joignable par mail ([environnement@echirolles.fr](mailto:environnement@echirolles.fr)) ou par téléphone (04 76 20 63 84).

Après examen par les services, les projets seront soumis à l'avis d'un jury composé d'élu-es et d'agent-es de la Ville. Celui-ci examinera les projets au regard des critères de sélection listés plus haut. Il formulera un avis quant à l'attribution d'une subvention et proposera le montant correspondant (en fonction de l'enveloppe annuelle disponible et du budget du projet). Ces propositions seront ensuite soumises au vote du conseil municipal.

Sur la base de la décision prise en conseil municipal, un courrier de notification sera adressé à chaque structure candidate, au plus tard en novembre 2024.

### **Quelles sont les modalités de versement des subventions ?**

La validation du financement de chacun des projets se traduira par la signature d'une convention entre le porteur de projet et la Ville.

Une **avance de 80 % du montant de la subvention** sera versée au porteur de projet dès la réception par les services communaux de la convention signée.

**Après réalisation des projets, il sera demandé aux structures lauréates de fournir un bilan de la mise en œuvre des projets soutenus**, comprenant un bilan de l'impact du projet (nombre de personnes impactées) et un bilan financier. Les pièces justificatives des dépenses subventionnées seront à joindre à ce bilan. Le versement du solde de la subvention sera conditionné à la remise de ce bilan.



### **Quelles sont les obligations en matière de communication ?**

Les porteurs de projets bénéficiaires d'une subvention auront l'**obligation de communiquer sur le soutien que leur apporte la Ville d'Échirolles dans le cadre de l'appel à projets**. Le logo de la Ville devra être apposé de manière lisible sur les supports de communication relatifs aux projets soutenus et les porteurs de projets seront tenus de faire mention de ce soutien dans le cadre des communications publiques sur les projets.

Par ailleurs, les porteurs de projet autorisent la Ville d'Échirolles à communiquer sur l'ensemble des projets financés par l'appel à projets. Les projets retenus pourront notamment bénéficier d'un relais dans les communications de la Ville et dans la presse locale.